

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2011

L'an deux mil onze, le vingt quatre novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT ROMAIN DE COLBOSC, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bertrand GIRARDIN, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Etaient présents : M. GIRARDIN, Mme LESCENE, M. FOUACHE, Mme EUDIER, M. GASNIER, Mme RINGOT, MM. LIBERGE, TASSERIE, Mlle VINCENT, MM BELLONCLE, GUEROUT, Mmes CADINOT, TASSERIE, M. AUPAIX, Mme COLBOC, M. DUBOURG, Mme MULLER, M. BOUTIN, Mmes DAVID-BEAULIEU, STIL, MM. PICOT, NICOLAS, Mmes CRATZ, LECROQ-HAUZAY, CARON, M. LEBOUVIER.-

**Etait excusé : M. CAHIERRE (pouvoir donné à M. GIRARDIN).-
formant la majorité des membres en exercice.**

Madame STIL a été élue secrétaire.

Adoption du procès-verbal de la dernière séance :

Madame CARON fait par des remarques suivantes :

- page 3 : Monsieur OUKOLOFF avait répondu que la fuite des habitants se faisait aussi vers le territoire de Caux Vallée de Seine
- page 4 : En ce qui concerne la convention avec le Centre de Gestion (CdG), Madame CARON aurait souhaité que soient mentionnées les précédentes missions du CdG qui avaient été citées lors de cette séance.
- page 6 : Monsieur GASNIER avait précisé que le petit train avait été loué trois fois en 2010 et une fois en 2011
- page 10 : Madame EUDIER avait précisé que l'ouverture du futur groupe scolaire était envisagée pour septembre 2013.

Le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE le procès-verbal de la dernière séance sous réserve des précisions exposées ci-dessus.

DECISIONS DU MAIRE

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations que le Conseil Municipal lui a accordé lors des séances des 27 mars et 4 décembre 2008, sont communiquées au conseil :

N°	OBJET
12/2010	Attribution du contrat de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un bâtiment des services techniques route de la gare pour un montant de 18 629,23 € HT à l'équipe de maîtrise d'œuvre composée de Monsieur Bressac, BET SERO et BET ATEBA
13/2010	Acceptation d'un contrat d'installation d'illuminations festives proposé par l'entreprise CITEOS EXPLOITATION NORMANDIE pour un montant de 9 069 € HT
14/2010	Modification décision n°02/2010 relative au marché de prestation de régie publicitaire pour le train d'animation de la Ville (erreur matérielle).
15/2010	Attribution du marché de fourniture et pose d'une tribune fixe de 150 places à la SARL BATISPORT pour un montant de 74 524 € HT

16/2010	Acceptation du contrat de maintenance du logiciel de gestion du cimetière proposé par la société SISTEC SARL pour un montant annuel de 340,10 € HT
17/2010	Acceptation du contrat de location de chapiteaux pour l'organisation du marché de Noël du 3 au 5 décembre 2010 auprès de la société France Location pour un montant de 7 679,24 € HT
01/2011	Acceptation du contrat de maintenance et d'assistance du photocopieur installé au service Etat civil auprès de la société TOSHIBA pour 5 ans. Montant trimestriel : 10 € HT pour un forfait de 2000 copies Maintenance de la carte réseau : 70 € HT/an
02/2011	Acceptation du contrat de maintenance et d'assistance du photocopieur installé à l'école maternelle auprès de la société TOSHIBA pour 5 ans. Montant trimestriel : 20 € HT pour un forfait de 2000 copies Maintenance de la carte réseau : 70 € HT/an
03/2011	Attribution du marché de prestation de fourniture et installation d'un système téléphonique à la société ORANGE pour un montant de 5 800 € HT et souscription d'un contrat de maintenance de 3 ans qui prend effet à l'expiration du délai de garantie d'1 an pour un montant annuel de 600 € HT
04/2011	Attribution du marché d'installation d'un système de vidéo surveillance à l'entreprise Masselin Océane/Citéos pour un montant de : Tranche ferme : 63 174,31 € HT Tranche conditionnelle : 29 866,04 € HT
05/2011	Occupation temporaire d'un logement situé rue de l'Hôtel de Ville au profit de Monsieur et Madame Xavier FREBOURG moyennant une indemnité mensuelle de 700 €
06/2011	Souscription d'un prêt relais pour le financement de la T.V.A. relative aux travaux d'aménagement de l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny –phase 1. Montant : 190 000 €, durée : 2ans (remboursement infini)
07/2011	Souscription d'un prêt pour le financement des travaux d'aménagement de l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny –phase 1, à taux fixe de 4,28%. Montant : 527 000 €, Durée : 20 ans
08/2011	Avenant à la convention d'occupation du Point Info Tourisme (prolongation de délai)
09/2011	Acceptation de la convention proposée par la société WASP Intervention pour la destruction des nids d'insectes
10/2011	Acceptation de la proposition de la société CEBTP SOLEN pour un montant de 6 450 € HT pour la réalisation des sondages de sols pour le projet de construction d'un groupe scolaire..
11/2011	Prolongation du contrat annuel de prestation de régie publicitaire attribué à la société Blue Line Communication
12/2011	Acquisition d'une parcelle située « Porte Rouge », cadastrée section ZA, n°16, d'une surface de 9 107 m ² au prix de 36 428 €
13/2011	Mise à disposition de la société EARL les 3V de la parcelle ZA n°27 pour partie, pour exploitation, pour une durée de 4 mois.
14/2011	Prélèvement d'un crédit de 3700 € TTC sur la ligne 020 « dépenses imprévues d'investissement » pour le remplacement de l'alarme incendie de la salle d'exposition..
15/2011	Acceptation du contrat de bail pour la location par l'administration des finances publiques de l'appartement situé au 1 ^{er} étage du bâtiment abritant la Trésorerie pour un loyer annuel de 11 280,98 €, révisable annuellement.
16/2011	Acceptation du contrat de bail pour la location par l'administration des finances publiques du bâtiment à usage de Trésorerie pour un loyer annuel de 12 839,55 €, révisable annuellement.
17/2011	Acceptation de la proposition de la société SANE SERC pour l'entretien du réseau d'eaux pluviales pour un montant annuel de 12 015 € HT
18/2011	Attribution du marché de contrôle technique pour l'opération « construction d'un groupe scolaire » au bureau d'études DEKRA pour un montant de 19 700 € HT

19/2011	Acceptation de la proposition de la société NEMAUSIC, groupe GFI, pour la migration de la phase web finances et ressources humaines pour un montant de 9 080 € HT ainsi que la prestation « référentiel ressources humaines » pour un montant annuel de 200 € HT.
20/2011	Attribution du marché de fourniture de matériel informatique à la société COMSYS pour un montant de 5 761,30 € HT
21/2011	Acceptation de la proposition de la société COMSYS d'externaliser les sauvegardes de sécurité du système informatique de la Ville sur les serveurs de l'abbaye de Saint Wandrille pour un montant annuel de 516,67 € TTC.
22/2011	Prolongation d'un an du contrat de prestation de régie publicitaire attribué à la société Blue Line Communication
23/2011	Acceptation de la proposition du CAUE pour une mission de conseil relative à la reconversion des équipements scolaires actuels pour un montant de 2 500 €
24/2011	Acceptation de la proposition de la société FORLUMEN pour la réfection de l'éclairage extérieur du stade de football pour un montant de 8 480 € HT
25/2011	Acceptation de la proposition de maintenance des alarmes anti intrusion du SiRoCo et de la MPT de la société SECURCOM pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois et un montant annuel de 1 350 € HT
26/2011	Acceptation de la proposition de maintenance de l'alarme anti intrusion de la mairie de la société SECURCOM pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois et un montant annuel de 580 € HT

COMMUNICATIONS

Monsieur le Maire fait part au conseil des prochaines dates à retenir :

- 26 novembre : Sainte Barbe
- 3 et 4 décembre : Marché de Noël
- 19 décembre : distribution des colis aux aînés
- 5 janvier : vœux du Maire
- 6 janvier : vœux du Maire à la population
- Prochaines séances du conseil municipal : 1^{er} et 29 mars 2012

REFORME DE LA FISCALITE DE L'AMENAGEMENT – FIXATION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT
--

Principes :

L'article 28 de la loi n°2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificatives pour 2010 a créé un chapitre fiscalité de l'aménagement dans le code de l'urbanisme.

En effet le constat a été fait que le système actuel comporte une multiplicité de taxes avec des dispositifs différents, diverses strates de participations et qu'il est opportun de le rationaliser pour aboutir à un système plus simple, plus compréhensible.

Les objectifs de cette réforme sont :

- 1) une simplification par la diminution du nombre de taxes et de participations, la fin du système des 9 catégories de construction et la fin du système des exonérations en fonction du type de taxes.
- 2) une souplesse pour les collectivités par la sectorisation possible des taux et non plus un taux unique sur tout le territoire communal et la liberté de fixation du ou des taux
- 3) un rendement constant par la **taxe d'aménagement**
- 4) une optimisation de l'utilisation de l'espace
- 5) une gestion raisonnée de l'utilisation du sol

6) la lutte contre l'étalement urbain par le versement pour sous-densité.

Application :

La date d'entrée en vigueur de ce nouveau régime est le 1^{er} mars 2012.

La taxe d'aménagement se substitue aux taxes et participations suivantes :

- la taxe locale d'équipement (TLE)
- la taxe départementale pour le financement des conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (TD/CAUE)
- la taxe départementale des espaces naturels sensibles (TDENS)
- la participation pour aménagement d'ensemble (PAE)

et elle est constituée :

- d'une part destinée aux communes ou aux EPCI
- d'une part destinée aux Départements

Le taux de la taxe d'aménagement résulte d'un choix de la collectivité et peut être sectorisé :

- taux communs : 1% à 5% (TLE actuelle, à Saint Romain : 3%)
- pouvant être portés jusqu'à 20% dans certains secteurs s'ils nécessitent de réaliser des travaux substantiels d'équipements publics

Décision : le conseil municipal, à la majorité (21 pour, 6 contre : MM. PICOT, NICOLAS, Mmes CRATZ, LECROQ-HAUZAY, CARON, M. LEBOUVIER car souhaitaient conserver le taux de 3% et faire un bilan après une année d'application) DECIDE de fixer la taxe d'aménagement à 4% à compter du 1^{er} mars 2012.

PLAN D'ACCESSIBILITE - Adoption
--

Depuis le 1^{er} juillet 2007, de nouvelles dispositions prévoyant les caractéristiques techniques concernant l'accessibilité de la voirie et des espaces publics sont entrées en vigueur.

Leurs aménagements devront être réalisés de manière à permettre l'accessibilité de ces voiries et espaces publics aux personnes handicapées ou à mobilité réduite avec la plus grande autonomie possible.

Cela concerne :

- en agglomération, les espaces publics et l'ensemble de la voirie ouverte à la circulation publique
- hors agglomération, les zones de stationnement, les emplacements d'arrêt des véhicules de transport en commun et les postes d'appel d'urgence.

Cette nouvelle réglementation est applicable à l'occasion :

- de la réalisation de voies nouvelles, d'aménagements ou de travaux ayant pour effet de modifier la structure des voies ou d'en changer l'assiette
- de travaux de réaménagement, de réhabilitation ou de réfection des voies, des cheminements existants ou des espaces publics, que ceux-ci soient ou non réalisés dans le cadre d'un projet de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics.

Le plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics fixe notamment les dispositions susceptibles de rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement d'automobiles situées sur le territoire de la commune. Il est approuvé par délibération du conseil municipal.

Décision : Le conseil municipal, après présentation du plan élaboré par le groupe communal de suivi de l'élaboration du PAVE qui était constitué d'élus, de commerçants, de personnes à mobilité réduite et d'administrés, à l'unanimité, APPROUVE le plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics de la commune.

ECLAIRAGE PUBLIC – Adhésion au contrat de maintenance du Syndicat Intercommunal D'électrification Rurale et de Gaz (SIERG) de la région de Saint Romain de Colbosc

Le SIERG propose un contrat de maintenance de l'éclairage public pour la période allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2014.

Un appel d'offre a été lancé afin d'obtenir des propositions de prix et le syndicat a décidé de confier à l'entreprise ETDE de Montivilliers ce contrat qui comprend les prestations suivantes :

- le remplacement systématique de toutes les sources lumineuses y compris projecteurs d'illuminations.
- le nettoyage des lanternes y compris face extérieure, réflecteurs, vérines, glaces...
- le nettoyage des projecteurs d'éclairage encastrés au sol avec une visite annuelle
- la vérification du bon état de fonctionnement et du réglage des parties mécaniques, électriques et optiques de chaque luminaire
- la vérification et le cas échéant la remise en état et/ou le renouvellement des coupe-circuits et des bornes de raccordement de l'appareillage auxiliaire d'alimentation avec ballasts, condensateurs, selfs de blocage ainsi que des câbles d'amenée de l'électricité dans les appareils d'éclairage
- la vérification et l'entretien de l'appareillage de commande des installations d'éclairage public
- le nettoyage du matériel solaire
- la vérification et l'entretien des prises illuminations avec le renouvellement des coupes circuit et le changement des fusibles
- la vérification visuelle des mâts

Cette visite d'entretien systématique a lieu durant le 1^{er} trimestre de la première année du marché.

Les dépannages courants sont réalisés dans le délai maximal de 3 jours et les dépannages avec un caractère d'urgence dans un délai de 4 heures.

Le montant annuel du contrat proposé est de 12 647.35 € H.T soit 17.70 € par point lumineux.

Décision : le conseil municipal, à l'unanimité, ACCEPTE cette proposition à compter du 1^{er} janvier 2012.

DISSOLUTION DU SYNDICAT MIXTE DU PARC TECHNOLOGIQUE DES PLATEAUX DE SAINT ROMAIN DE COLBOSC

↳ Transfert des voiries et accotements internes au parc dans le domaine communal

Par courrier du 10 octobre 2011, Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Saint Romain a porté à la connaissance de la Ville une décision du bureau communautaire du 7 octobre dernier de céder à la Ville de Saint Romain les voiries et accotements internes au parc Econormandie.

Toutefois, au titre de ses compétences « voiries d'intérêt communautaire » et « protection et mise en valeur de l'environnement : assainissement pluvial », la communauté de communes continuera l'entretien de ces emprises.

Décision : le conseil municipal, à l'unanimité, ACCEPTE le transfert des voiries et accotements internes au parc technologique des plateaux de Saint Romain de Colbosc dans le domaine communal

↳ Transferts-échanges de sections de voirie dans les domaines départemental et communal

Dans le cadre de la dissolution du syndicat mixte, le Département de la Seine-Maritime a proposé :

- d'intégrer dans son domaine, avant la dissolution, la partie du barreau d'accès au parc d'activité qui avait été réalisée par le syndicat mixte
- la participation du syndicat au financement des travaux de remise en état de cette voie

- une procédure de transfert-échanges de sections de voirie dans les domaines départemental et communal qui soit actée dès à présent afin que ce barreau puisse faire partie de l'ensemble d'un nouveau « contournement sud départemental » de Saint romain.

Décision : le conseil municipal, à l'unanimité, ACCEPTE la proposition du Département.

ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A L'APPROBATION DU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS INONDATIONS (PPRI) DE LA LEZARDE

Du 7 novembre au 9 décembre 2011 a lieu une enquête publique en vue de l'approbation du PPRI de la Lézarde.

Les pièces du dossier sont consultables en mairie aux horaires d'ouverture.

Dans ce cadre l'avis des conseils municipaux concernés est requis.

Décision : le conseil municipal, à l'unanimité, EMET un avis favorable au plan de prévention des risques naturels inondation de la Lézarde

FIXATION DES TARIFS ET LOCATIONS 2012

Lors des précédents exercices le conseil municipal avait revalorisé les tarifs et locations perçus au profit de la commune suivant l'évolution de l'indice des prix. L'évolution de l'indice des prix à la consommation de l'ensemble des ménages hors tabac sur un an est de 2,18%.

Décision : le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de fixer les tarifs et locations 2012 comme suit :

LOCATION DES SALLES COMMUNALES	tarifs 2011	Prévision tarifs 2012
<u>Salle Mairie Annexe</u>		
Associations cantonales	gratuit	gratuit
Extérieurs et entreprises	37.00	38.00
<u>Salle Municipale de réunions et salle d'exposition</u>		
<u>Vin d'honneur</u>		
Saint Romanais	195.00	199.00
Extérieurs et entreprises	283.00	289.00
Associations cantonales	gratuit	gratuit
<u>A. G. et réunions</u>		
Saint Romanais	gratuit	gratuit
Extérieurs et entreprises	115.00	118.00

Associations cantonales	gratuit	gratuit
Caution	354.00	362.00
DROITS DE PLACE		
<u>Indemnité d'occupation des droits de place</u>	12 803.00	13 082.00
Etalagistes, marchands et marchands forains par m2 occupé	0.20	0.20
Exception marché couvert (à l'unité : poulets, canards, lapins oies, dindes, couples de pigeons)	0.18	0.18
Les animaux amenés en vue d'un concours ne feront pas l'objet d'un droit de place		
<u>Aire de stationnement de la Briqueterie/Foire aux promeneurs</u>		
Forfait jusqu'à deux caravanes/Forains	17.00	17.00
Forfait si plus de deux caravanes/Forains	34.00	35.00
<u>Participation des Forains aux frais d'électricité</u>		
le KW/H	0.09	0.09
le branchement	54.00	55.00
JARDINS		
Indemnité d'occupation temporaire/m ²	0.09	0.09
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAL		
Redevance par appareil distributeur	104.00	106.00
Stationnement de taxi	104.00	106.00

CITE HAVRAISE : INDEMNITE TRIMESTRIELLE		
logement simple	108.00	110.00
logement double	195.00	199.00
Local rue du docteur Fidel (720 m2) mensuel	1082.00	1106.00

LOCATION DU SIROCO		Une journée en semaine		Samedi ou Dimanche ou jour férié		Samedi et Dimanche		Semaine complète	
		2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012
Particuliers	Ville de St Romain	170	174	283	289	455	465		
	CCSRC	342	349	568	580	909	929		
	Autres	682	697	1139	1164	1819	1859		
Associations	Ville de St Romain	170	174	283	289	455	465		
	CCSRC	170	174	283	289	455	465		
	Autres	342	349	568	580	909	929		
C.E.		383	391	604	617	932	952		
Entreprises		682	697	1139	1164	1819	1859	4548	4647
Collectivités publiques	CCSRC	342	349	568	580	909	929		
	Autres	682	697	1139	1164	1819	1859		

CIMETIERE

CONCESSIONS

trentenaire (défunts domiciliés à Saint Romain de Colbosc)

	Commune (2/3)		C.C.A.S (1/3)		TOTAL	
	Tarifs 2011	Tarifs 2012	Tarifs 2011	Tarifs 2012	Tarifs 2011	Tarifs 2012
1 place	90	92	46	47	136	139
2 places	114	116	57	58	171	174
3 places	135	138	68	69	203	207
4 places	175	179	88	90	263	269
Taxe*	54	55			54	55

cinquantenaire (défunts domiciliés à Saint Romain de Colbosc)

	Commune (2/3)		C.C.A.S (1/3)		TOTAL	
	Tarifs 2011	Tarifs 2012	Tarifs 2011	Tarifs 2012	Tarifs 2011	Tarifs 2012
1 place	184	188	92	94	276	282
2 places	230	235	115	118	345	353
3 places	272	278	136	139	408	417
4 places	353	361	176	180	529	541
Taxe*	54	55			54	55

cinquantenaire (défunts non domiciliés à Saint Romain de Colbosc)

	Commune (2/3)		C.C.A.S (1/3)		TOTAL	
	Tarifs 2011	Tarifs 2012	Tarifs 2011	Tarifs 2012	Tarifs 2011	Tarifs 2012
1 place	451	461	226	231	677	692
2 places	677	692	339	346	1016	1038
3 places	905	925	452	462	1357	1387
4 places	1128	1153	565	577	1693	1730
Taxe*	54	55			54	55

*Taxe de dépôt d'urne cinéraire (concession pleine terre, caveau)

COLUMBARIUM

QUINZE ANS

	Commune (2/3)		C.C.A.S (1/3)		PLAQUE		TOTAL	
	Tarifs 2011	Tarifs 2012	Tarifs 2011	Tarifs 2012	Tarifs 2011	Tarifs 2012	Tarifs 2011	Tarifs 2012
1 urne	90	92	46	47	88	90	224	229
2 urnes	115	118	57	58	88	90	260	266
3 urnes		150.00		74.00		90.00		314

TRENTENAIRE

	Commune (2/3)		C.C.A.S (1/3)		PLAQUE		TOTAL	
	Tarifs 2011	Tarifs 2012	Tarifs 2011	Tarifs 2012	Tarifs 2011	Tarifs 2012	Tarifs 2011	Tarifs 2012
1 urne	185	189	92	94	88	90	365	373
2 urnes	230	235	115	118	88	90	433	443
3 urnes		294.00		147.00		90.00		531

AVANCES SUR SUBVENTIONS 2012

- Afin d'honorer les conventions établies entre la Ville d'une part et :
- le Réseau Normand des Maisons des Jeunes et de la Culture,
 - La Maison Pour Tous
 - le FONJEP,
- D'autre part,

Le conseil, à l'unanimité, ACCEPTE d'engager, de liquider et de mandater une avance sur les subventions qui seront attribuées lors du vote du budget primitif 2012.

ADAS 76 – Renouvellement de l'adhésion

Dans le cadre de l'action sociale en faveur des agents, la Ville adhère à l'Association Départementale d'Action de la Seine-Maritime (ADAS76).

En effet, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer le type des actions et le montant des dépenses qu'elle souhaite engager pour assurer la mise en œuvre de l'action sociale.

Décision : le conseil municipal, à l'unanimité, ACCEPTE le renouvellement de la convention proposée par l'ADAS76.

AUTORISATION BUDGETAIRE DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2012 SUR CREDITS 2011

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales article L.1612-2 modifié par l'Ordonnance n°2009-1530 du 10 décembre 2009 article 2,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2012 dans les conditions précisées ci-après :

- Le montant maximum des dépenses sera égal au quart des crédits ouverts au budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice 2011
- L'autorisation porte sur l'ensemble des articles de la section d'investissement dont la liste est indiquée ci-dessous,
- Le montant des crédits considérés s'appréciera au niveau de l'unité de vote du budget, c'est-à-dire le chapitre.

Chapitre	intitulé	BP 2011	Crédits autorisés avant BP 2012
20	Immobilisations incorporelles	19.550	4.887
9001	Eclairage public - contrat	40.000	10.000
9003	Matériel et mobilier	51.425	12.856
9053	Signalisation directionnelle	47.600	11.900
9161	Bâtiments communaux chauffage P3	40.000	10.000
9199	Accessibilité voirie	100.000	25.000
9212	Construction Groupe Scolaire	250.000	62.500

➤ COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAINT ROMAIN DE COLBOSC – RAPPORT D’ACTIVITE 2010

Conformément à l’article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire communique au conseil municipal en séance publique le rapport retraçant l’activité de la Communauté de Communes de Saint Romain de Colbosc, établissement public de coopération intercommunale dont fait partie la commune.

➤ QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 22h50.

La secrétaire de séance,

Carole STIL